

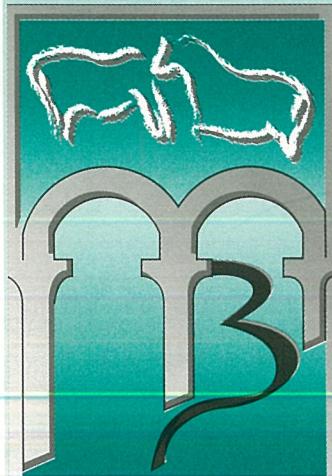
Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du 6 octobre	p 2
Concession cimetière.....	p 3
Autonomie fiscale réduite	p 3
Jusqu'où les potes iront ?	p3
Rencontre avec M.F. MICHAUD ..p4	
Nouveaux horaires de la Poste...p 5	
Cadastre	p5
Bruits de voisinage.....	p 5
Listes électorales.....	p 5
Nommons les voies	p 6
MJC . Cinéma "Indigènes"	p 7
Concours maisons fleuries.....	p 8
Ateliers d'insertion.....	p 9
Braderie pour la solidarité	p 9
FNACA.....	p10
Loto du foot.....	p 10
Assurance maladie	p10
Sentiers de la Boëme.....	p 11
Course à pied	p11
Etat Civil	p12
Agenda novembre-décembre....p 12	

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 259
NOVEMBRE
2006



Remise du trophée régional du meilleur bulletin d'information communale en présence du Préfet, du président du Conseil Général
Photo Beatrice Hardy

NOUS DÉFENDRONS LES SERVICES PUBLICS

Depuis déjà quelques temps, La POSTE a scindé ses services ; le service courrier est ainsi dissocié. Nous avons été informés en juillet dernier qu'à compter du 1er novembre 2006, la levée du courrier sera avancée à 15 H 30' avec dépôt avant 15 H 15'.

Tous les détenteurs de machines à affranchir ne devront pas se contenter d'affranchir au tarif normal pour espérer une distribution optimale à J + 1, ils devront également procéder à 7 tris suivant les destinations ou les formats de courrier !!!

Peut-être devrons nous également prochainement aller déposer nous-mêmes les courriers au centre de tri dont nous dépendons !!!

Pour tenir compte de ce nouvel horaire de levée, et après des discussions ardues avec les responsables de la poste, l'ouverture du bureau a été modifiée comme suit :

- le matin de 9 H à 12 H
- l'après midi de 14 H 30 à 17 H, prolongé jusqu'à 18 H le vendredi après midi

La demi heure (12 H - 12 H 30') qui nous semblait très utile pour les clients a été remplacée par les créneaux 14 H 45' - 15 H pour les besoins de la cellule courrier et 17 H - 18 H le vendredi soir.

Ce pour une durée d'environ 6 mois.

Nouvel examen de la situation au printemps 2007 !!!
FINANCEMENT D'ETAT

Dans le cadre du développement des services en faveur de la famille l'Etat vient d'apporter quelques modifications aux contrats signés entre certaines collectivités et la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF).

Nous venons ainsi d'apprendre que le contrat enfan-

ce de notre collectivité qui bénéficiait d'une aide de la CAF à hauteur de 59,69% sera réduit à terme (soit au 01/01/2008) à 55%.

A l'intérieur même du nouveau contrat, certaines actions ne seront plus éligibles à l'aide, réduisant ainsi de façon plus importante la participation de l'Etat sur le projet global.

Ce contrat date de 1993, année de création de notre crèche familiale, il prévoit une participation de l'Etat sur toutes les dépenses liées aux actions développées dans le cadre du nouveau service.

A la date de la signature, nous avions 9 assistantes maternelles pour 15 places d'accueil, à ce jour, nous avons 13 assistantes maternelles pour 36 places d'accueil.

Le temps de travail de Madame Anne Marie MARTIGNAC, puéricultrice directrice de la structure a évolué en même temps que le service pour passer d'un temps partiel de 50% en 1993 à un temps partiel de 80% en 2006 ; elle est aidée dans sa tâche d'animation de la crèche depuis cette année par Cécile JULLIEN à raison de 9 H/semaine.

Notre collectivité ne supportait que 40,31% des dépenses nouvelles engendrées par ce service,

Si toutes les actions développées dans ce contrat demeurent éligibles, nous supporterons désormais 45% de la dépense. Nous n'avons pas l'intention de réduire la qualité de ce service, nous devrons donc prendre sur nos seules finances locales la réduction de l'aide d'Etat de 4,69%.

Ce constat nous laisse quelque peu sceptiques quant à la réelle volonté du gouvernement d'œuvrer en faveur de la famille.

Le maire
Cécile FORGERON

Conseil Municipal du 6 octobre 2006

SALLE OMNISPORTS

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
La modification du montant prévisionnel des travaux a entraîné une hausse du forfait de rémunération prévu au marché de maîtrise d'œuvre.
Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 au marché qui est porté à 95 232,50 euros HT

Achat terrain

Dès réception du document d'arpentage établi par géomètre, la procédure d'acquisition de terrain pourra se poursuivre.
Consultation initiale des installations gaz et électricité
Une consultation sera lancée auprès des organismes compétents.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine les offres des entreprises suivantes consultées pour l'extension du réseau public d'assainissement collectif « route de la Rochandry » :
- SOGEA : offre reçue après délai

- CANASOUT : 50 050,20 euros HT
- AGU : 44 551,38 euros HT

La Société AGUR est retenue pour effectuer la fourniture et la pose de canalisations et la construction d'un poste de relevage:
- CIEL sarl : 23 564,00 euros HT
- DELESTRE INDUSTRIE : 15 627,10 euros HT

- M.CHAUVIN : 21 000,00 euros HT
- C.E.M. : 16 602,59 euros HT

L'entreprise DELESTRE est retenue pour effectuer les travaux de chauffage de l'église.

CIMETIÈRE

Une concession trentenaire non renouvelée sera revendue après réduction des restes y reposant et dépôt de ceux-ci dans l'ossuaire dont la construction devrait avoir lieu en novembre prochain.

Prochaine réunion publique du Conseil Municipal
MERCREDI
20 DÉCEMBRE
à 20 H 30

EXTENSION RÉSEAU ÉLECTRIQUE A GERSAC

Suite à une demande de certificat d'urbanisme, le Conseil Municipal demande au SDEGC d'effectuer une extension de réseau par un raccordement long de 78 ml ; la participation financière d'un montant de 1 271,40 euros sera à la charge du pétitionnaire.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Commune

Dépenses fonctionnement
Entretien bâtiments : - 2000
Virement à la section investissement : + 4 100
Recettes de fonctionnement
Subventions autres organismes : + 2 100
Dépenses d'investissement
Modification du POS : + 200
Achat de terrains : + 2 000
Matériel voirie : - 6 907

Tondeuse : + 1 674
Enrouleur arrosage foot : + 5 233
Achat ordinateur : + 2 000
Achat serveur informatique : + 700
Recettes investissement :

Opérations financières : + 4 100
Opérations financières : + 800
Service assainissement
Dépenses investissement
Travaux station d'épuration : + 17 050
Opérations financières : + 3 341
Recettes investissement
Subvention départementale : + 13 825
Subvention Agence de l'Eau : + 3 225
Opérations financières : + 3 341



CHAUFFAGE ÉGLISE

Le Conseil Municipal examine les offres des entreprises suivantes consultées pour l'installation d'un chauffage électrique à l'église

LA POSTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires du bureau de poste de Mouthiers, à compter du 2 novembre 2006 :

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures
Le vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Le samedi : de 9 heures à 12 heures
La levée du courrier s'effectuera à 15 heures 15

APPELATION DES RUES

Une réunion de la commission cadre de vie et des membres du Conseil Municipal aura lieu en mairie le 24 novembre prochain concernant l'appellation des rues des secteurs « les naulets », « les éableaux », « le rosier », « le taillandier », « le petit guillon » ...

COMMISSION JEUNESSE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'un mur grappe dans le local des randonneurs.

AUGMENTATION LOYER COMMUNAL

Le loyer communal sis au 55bis, rue de la Boëme sera revu à la hausse à compter du 1er novembre 2006, selon l'Indice de Référence des Loyers, à savoir 2,30%

TRAVAUX COUVERTURE CRÈCHE FAMILIALE

Le Conseil Municipal examine les offres reçues concernant la réfection de la toiture de la crèche familiale :

- Entreprise ARRENOUR : 4 257,40 euros HT
- Entreprise VINCENT : 5 667,48 euros HT
- Entreprise NOMPEX : 4 085,90 euros HT

L'entreprise NOMPEX, mieux disante et assurant un délai d'intervention très rapide, est retenue.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Le Conseil Municipal décide de décorer deux mères de famille.

SACS JAUNES à sortir MERCREDI SOIR Pour être collectés le JEUDI 9 et 23 dans le bourg et La Rochandry, JEUDI 2,16 et 30 dans les villages

CONCESSION PERPÉTUELLE ABANDONNÉE

Même si une concession est dite perpétuelle elle peut être réputée en état d'abandon une fois expiré un délai de trente ans à compter de l'acte de concession.

La procédure prévue ne peut cependant être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation.

Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter.

Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession.

Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Le maire ou son délégué se rend au cimetière accompagné par le commissaire de police.

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.



Jusqu'où les potes iront !

Il fut un temps, il y a pas très longtemps où la fin octobre se colorait en orange et noir. Difficile de l'affirmer avec certitude mais il semblerait que la fête avait été inventée par la vieille Europe.

Il y a à peine 10 ans, une sorcière bien nommée fut rappelée à régner par les tenants du marketing, trop désœuvrés de faire Toussaint pour rien. Ils tissèrent leur toile, piège à consommateurs avides de sensations nouvelles, faisant de tous, le public de la mort aux courses.

Mais si trouille il y eut, elle fut de courte durée.

Car, s'il n'est pas sorcier de lancer une mode, l'initiative ne fait pas de vieux os quand elle manque de sens. Ainsi, le coup de balai a eu lieu : fini pour les sorcières et autres vampires. Voilà donc une mode qui sent définitivement le sain. Sapin... vous avez dit sapin !

AUTONOMIE FISCALE REDUITE à 30 %

Les services fiscaux viennent de communiquer une estimation des changements des bases fiscales servant à l'établissement de la taxe professionnelle pour 2007.

La modification, sans concertation par l'Etat, de ces règles de la taxe professionnelle va produire des effets catastrophiques pour la communauté de communes.

CHARENTE-BOËME-CHARRAUD sera en 2007 la communauté de communes charentaise la plus pénalisée par la nouvelle situation : 70 % des bases de cette taxe échapperont à la règle commune, forçant ainsi la collectivité à faire porter l'effort fiscal sur les entreprises composant les 30 % restant ou... sur les ménages.

La communauté de communes qui assurent notamment les travaux de voirie, presque 700 000 euros cette année, mais aussi la défense et la protection incendie, 425 000, ne perçoit directement à son profit que 1 millions d'euros.

L'essentiel des travaux dont l'aménagement de zones d'activités, de bâtiments relais, se réalise par emprunt avec la perspective d'une contrepartie : de nouveaux produits de taxe professionnelle.

Le gouvernement, en changeant la règle en cours de mandat, sans assumer les compensations mises en oeuvre par le passé lors de tels changements, a (délibérément ?) créé une rupture grave dans la gestion des collectivités.

Tous les projets de Charente-Boëme-Charraud sont aujourd'hui menacés, y compris le financement des nouvelles constructions scolaires pourtant justifiées par l'arrivée de nouvelles familles dans nos communes.

Toutes les associations nationales d'élus, toutes tendances politiques confondues, se sont élevées contre cette décision. L'Assemblée générale des Communautés de France récemment réunie à Deauville a demandé un moratoire pour que les conséquences possibles sur les recettes fiscales soient mieux étudiées et fassent l'objet de fortes compensations.

La réponse négative du ministre présent laisse mal augurer des années à venir.

RENCONTRE avec Marie France MICHAUD

Marie France MICHAUD est un personnage, en Charente et hors de la Charente. Elle fut en effet, de 1985 à 1998 conseillère générale du canton de Hiersac et conseillère régionale une douzaine d'années également. Sa place dans cette page rencontre était justifiée depuis un certain temps pour deux raisons : elle est maire de Trois-Palis, depuis 1978 et elle est aussi vice-présidente de la communauté de communes.

Une troisième raison justifiait sa présence : elle préside l'Association des Maires de Charente et organisait début octobre à Puymoyen l'assemblée générale de cette association, conclue par la remise du trophée régional du meilleur bulletin municipal. Elle fut d'abord la première femme en France à devenir Présidente d'une association départementale des maires. Et si notre communauté de communes peut être fière d'avoir trois femmes maires sur cinq communes, il faut retenir qu'elles sont seulement 10 % à présider aux destinées des communes de Charente. Elles étaient encore moins nombreuses en 1978 quand le Conseil Municipal l'élit maire, un an à peine après son entrée. Presque 30 ans après, interrogée sur les changements les plus significatifs de sa commune aux cours de cette période, Marie France MICHAUD pointe d'abord les éléments les plus concrets de la vie communale : dans les classes de l'école, le poêle à bois a été remplacé par le chauffage central et l'école, à l'image de la commune a vu ses effectifs démultipliés de 35 élèves à plus de 60. C'est d'ailleurs l'école qui a été la plus grande bénéficiaire de l'entrée dans la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud : 430 000 euros pour construire une nouvelle cuisine et une nouvelle salle à manger accompagnées de nouveaux locaux pédagogiques. Marie France MICHAUD est aujourd'hui très heureuse de la présence de sa commune dans la communauté. « Nous sommes dans une communauté à taille humaine, où notre petite taille est relative, et où surtout nous avons été très bien accueillis par toutes les autres communes ». Elle rappelle ainsi à cette occasion que le choix de son conseil avait été fait après consultation de deux autres communautés, celle de Chateauneuf et celle de la

COMAGA, mais dont aucune des deux n'avaient manifesté de l'intérêt pour sa commune, malgré un passé en partie commun. Il faut dire aussi que Hiersac, chef lieu du canton de 13 communes dont Trois-Palis, s'est vu écartelé entre les deux communautés citées précédemment et celle de Rouillac.

Ces trois dernières décennies ont aussi été marquées par le déclin de l'agriculture périurbaine que la vice-présidente de la communauté chargée de ce dossier connaît bien en tant que femme d'exploitant.



dans un chemin, toutes les sollicitations sont dans la vie communale. Aussi prend-elle plaisir à travailler dans l'intercommunalité, curieuse et attentive aux projets de ses collègues dans les autres communes. Sa curiosité dépasse les frontières départementales bien qu'elle garde un œil ouvert sur l'action sociale menée par le Département ; elle n'oublie qu'elle en fut la vice-présidente en charge de cette politique, au moment où le Revenu Minimum d'Insertion fut créé.

Aujourd'hui, elle est toujours membre du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Marie France MICHAUD y défend le fleuve Charente. Car être maire d'une commune riveraine d'un fleuve n'a pas toujours été simple. Elle constate néanmoins que désormais, le fleuve Charente bien entretenu par l'institution interdépartementale ne crée plus de dommages aux rives de Trois-Palis. Mieux même, grâce à des fonds européens qu'elle a su mobiliser, madame le maire est fière des appontements installés sur les berges qui facilitent l'accès au pôle économique communal : la chocolaterie Letuffe. En bonne ambassadrice de sa commune Marie France MICHAUD fait de ces produits locaux une carte de visite quand elle se rend à l'heure ses nombreuses réunions au sein de l'Association des Maires de France dont elle fut il y a quelques années membre du bureau national.

Devenue maire avant la décentralisation relancée en 1982, Marie France MICHAUD est une fine observatrice de l'évolution du comportement de ses concitoyens pendant cette période où de nouvelles responsabilités ont été transférées aux collectivités par l'État. Aujourd'hui plus qu'avant les citoyens attendent beaucoup du maire, et seulement du maire. Pour un chien qui aboie la nuit et dérange des voisins, pour un adolescent en difficulté, pour un trou

Ainsi ne subsistent que deux exploitation à Trois-Palis auxquelles il faut ajouter une activité de maraîchage mais dont le siège social est hors commune.

Devenue maire avant la décentralisation relancée en 1982, Marie France MICHAUD est une fine observatrice de l'évolution du comportement de ses concitoyens pendant cette période où de nouvelles responsabilités ont été transférées aux collectivités par l'État. Aujourd'hui plus qu'avant les citoyens attendent beaucoup du maire, et seulement du maire. Pour un chien qui aboie la nuit et dérange des voisins, pour un adolescent en difficulté, pour un trou

Car pour Marie France MICHAUD, à Paris ou à Trois-Palis, cette cause est capitale.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

A COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2006

Du lundi au jeudi

de 9 h à 12 h et de 14 h 45 à 17 h

Le vendredi

de 9 h à 12 h et de 14 h 45 à 18 h

Le samedi : de 9 h à 12 h

LEVÉE DU COURRIER à 15 heures 15

BRUITS DE VOISINAGE

Quelques extraits de l'arrêté préfectoral en vigueur :

« ... les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bortures, etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

-les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

-les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

-les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Mise à jour du cadastre

Monsieur MARTEL, géomètre du cadastre, sera présent sur la commune à partir du mois d'octobre pour mesurer les nouvelles constructions et les extensions afin de mettre à jour les plans cadastraux.

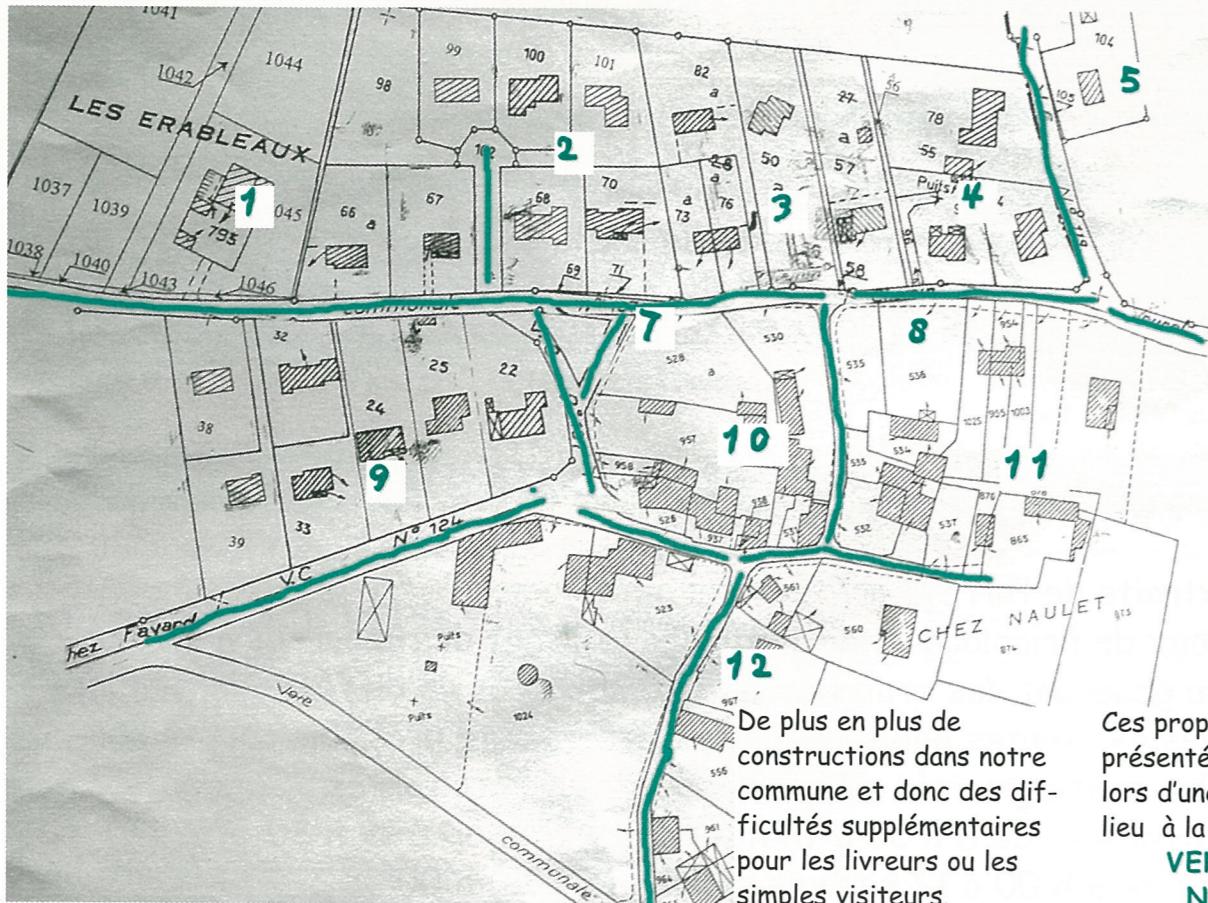
Merci de lui réservier votre meilleur accueil.

LISTES ÉLECTORALES

Nous rappelons que pour être inscrit(e) sur les listes électorales 2007 vous devez vous présenter en mairie avant le 31 décembre 2006 munie(d') d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes ayant atteint ou atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2006 et le 28 février 2007, l'inscription est, en principe, automatique. Nous conseillons toutefois de s'assurer auprès de la mairie, avant le 31 décembre, que c'est bien le cas.

N O M M O N S L E S V O I E S



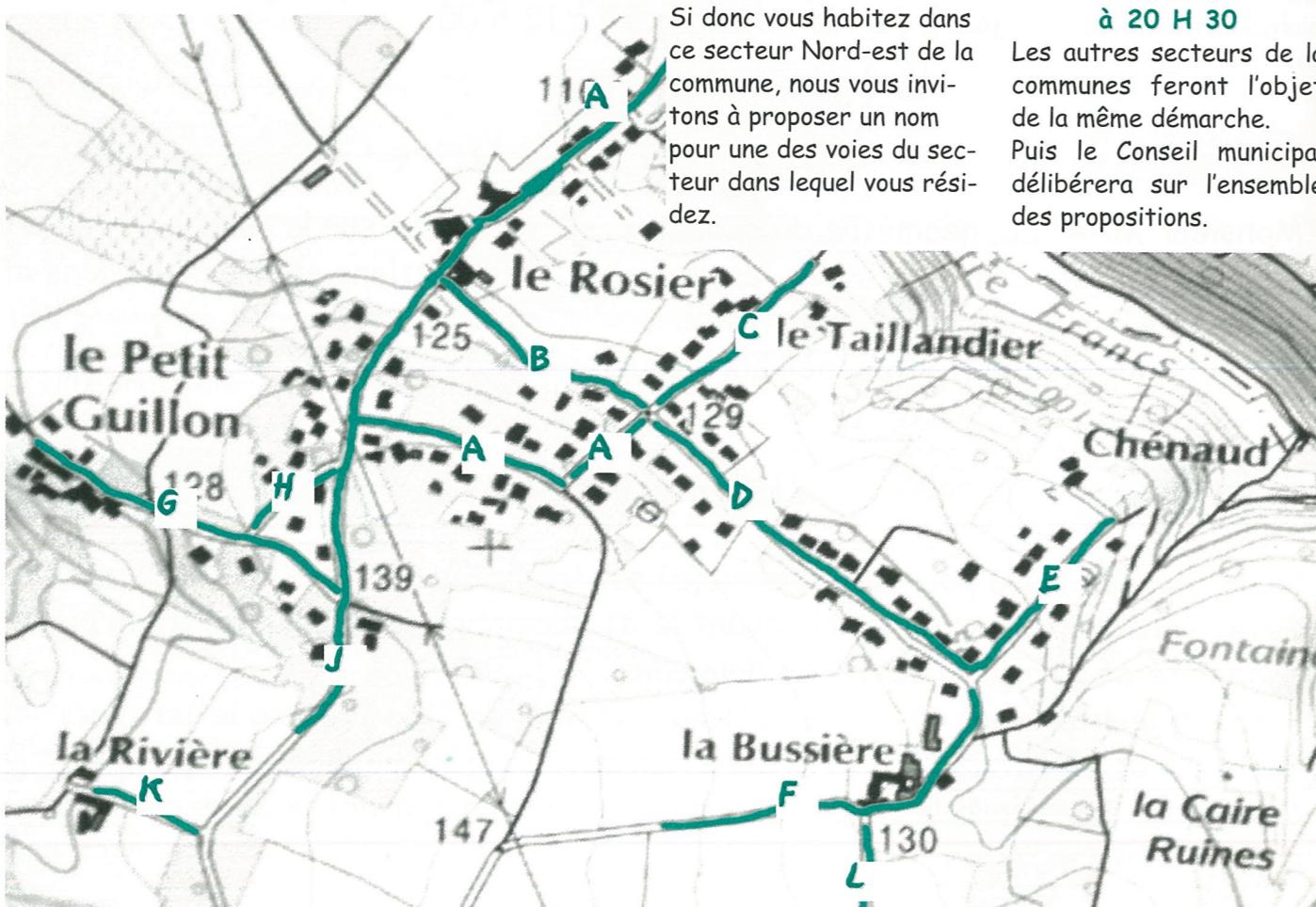
De plus en plus de constructions dans notre commune et donc des difficultés supplémentaires pour les livreurs ou les simples visiteurs.

Si donc vous habitez dans ce secteur Nord-est de la commune, nous vous invitons à proposer un nom pour une des voies du secteur dans lequel vous résidez.

Ces propositions seront présentées et discutées lors d'une réunion qui aura lieu à la mairie

VENDREDI 24 NOVEMBRE à 20 H 30

Les autres secteurs de la commune feront l'objet de la même démarche. Puis le Conseil municipal délibérera sur l'ensemble des propositions.



M . J . C .

Assemblée Générale apéro convivial

**VENDREDI
8 DÉCEMBRE**

La fête pour l'Assemblée Générale de la MJC

18 h 30 :

- Retour avec vidéos et photos sur la fête des 20 ans
- Présentation en image des activités

20 h : Buffet campagnard

20 h 45 : Concert gratuit

avec le groupe "Cargo"
"le meilleur des années 70 à nos jours"
Variété française et internationale : De Palmas, Téléphone, J.J. Goldman, U2, Beatles, Dire Straits,...
Renseignements : MJC au **05.45.67.84.38**

Jean Michel
TAMAGNA
expose
à la
M . J . C .
en
N O V E M B R E



MARDI 7 NOVEMBRE
à 20 H 30 à la MJC
«INDIGÈNES»

Ils venaient d'Afrique du nord, pour la liberté de la France

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS, JARDINS ET FERMES FLEURIES

Catégorie Maisons fleuries

1- M et Mme NICOLEAU Marcelin
2- M et Mme GACHINOIS Claude
3- M et Mme CHIRON James
4- Mme GONCALVES Maria
5- M BASLAND Michel
6ex- M et Mme FAYE Raymond
6ex- Mme THOMAS Andrée
8- M TRIAUD Yvon
9- M et Mme GERMON Jean-François
10 M et Mme BAUDON Guy
Du 11ème au 23ème :
Mme CHAGNAUD Antoinette,
M KUREK Michel,
M et Mme MAUTRÉ Jean-Pierre,
M et Mme RIVET Yvon, Mme
BRÉGIER Jacqueline, Mme PAS-
QUIER Marie-Josèphe,
M et Mme SUAUD Francis, Mme
LUCAS Marie-Thérèse,
M MOREAU Jules,
M et Mme MARCETEAU Gaston,
M et Mme GAUTHIER Roger,
Mme MOUSNIER Yvonne,
M et Mme GIREAUD Christian.

Catégorie Jardins fleuris

1- M et Mme HERAUD Jean-Claude
2- M et Mme DEMPURÉ Laurent
3- M et Mme PELLET Jean
4- M et Mme CAREL Guy
5- M et Mme DEDIEU Jacques
6- M et Mme HILAIRET Gilbert
7ex- M et Mme GOUMARD Rémy
7ex- M et Mme BLEUVAIS René
9- M et Mme GLAPPIER Raymond
10- M et Mme GAY Éric
Du 11ème au 54ème : M et Mme
DEGORCE Yvan, Mme HOUGARD
Marie-Louise, M et Mme BRÉGEAS
Régis, M et Mme LACOSTE Jean,
Mme BLEUVAIS Annick, M et Mme
PÉRET Guy, M et Mme DANIERE
Jean-Philippe, M et Mme LEOUTRE
Pascal, M et Mme COUTANCEAU
Joël, M et Mme BARS René, M et
Mme ESSELY Yves, Mme LAFARGE
Marie-Jeanne, M et Mme
ANDRIES Michel, M et Mme
TEXIER Jean-Pierre, M TAULOU
Michel, M et Mme DOUSSAU Yvan,
M et Mme BOURBON Jean-Yves,
M et Mme DUCLOUT Claude, Mme
MORISSET Odile,

M et Mme BONNET Daniel, Mme
CLERFEUILLE Bérengère, M et
Mme DEMERY Michel, M et Mme
ALLAIN Régis, Mme PROUTEAU
Siméon, M et Mme BASLAND
Émile, M et Mme VAN DEN
BUSSCHE Jean, Mme CHAUVE-
RON Marie-France, M et Mme
CHAGNAUD Jean-Claude, M et
Mme AYRAULT Jacky, M et Mme
CHABERNAUD Gilbert, M et Mme
BRÉGEAS Francis, Mme EDELY
Jacqueline, M et Mme LINERS
Claude, Mme COUTURIER
Christiane, M et Mme LAFARGE
François, Mme BOUTHINON
Christine, M et Mme DUPON Jean-
Claude, M et Mme ANDRÉ Paul, M
et Mme NAZAIRES Jacques, Mme
GRILLET Josiane, M et Mme
DUROUSSEAU Jean-Jacques, M et
Mme HEINZ Arthur, M et Mme
SOURY Bernard, M et Mme VAL-
LADE Patrick.

Catégorie Fermes fleuries

1- M et Mme GROLLEAU Bernard
2- M et Mme GROS Serge
3- M et Mme CRUEIZE Gilbert



Le public monastérien... avant le pot pour les fleurs ! (Photo Alain PORTE)

BRADERIE POUR LA SOLIDARITÉ

La Braderie de la Solidarité aura lieu le samedi 18 novembre de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h au 54 rue de la Boëme.

Vous y trouverez des vêtements (neufs ou d'occasions), des jouets,...

Cette action est organisée par le Secours Populaire avec le soutien du Centre Social Intercommunal (membres des ateliers et de la commission Adultes-familles)

Venez aider quelqu'un grâce à votre contribution...

**SAMEDI
18 NOVEMBRE
54 rue de la
Boëme**

ATELIERS EN FÊTE

Les ateliers en fête se dérouleront le samedi 2 décembre après-midi au Centre Social. L'atelier de lien de Mouthiers du Centre Social intercommunal, l'atelier Soie et Matières de la MJC et le foyer résidence de Mouthiers exposeront leurs créations qui pourront être achetées.

Les membres de la commission Adultes-Familles du Centre Social et les membres de l'association des Parents d'Elèves de Mouthiers animeront des ateliers créatifs gratuits pour petits et grands. De quoi se faire plaisir, tout en soutenant des actions intercommunales quelques jours avant noël.

**SAMEDI
2 DÉCEMBRE
05.45.67.84.38**



Le conte est bon avec Agnès DESCHAMPS... (Photo Alain PORTE)

L'information locale sur internet
www.mouthiers-sur-boeme.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

27 Septembre : Margot BALAVOINE « le Petit Guillot »
1er octobre : Maé RONDEAU « chemin du Peuplier Major »

MARIAGES

7 octobre : Jean GUILLOIS et Jessica MARKOVIC
« lotissement la Chauveterie »
14 octobre : Luc MARTIN et Sandrine LAVAL
« le Gagnier »

DÉCÈS :

28 septembre : Moïse René DENÉPOUX « Gersac »
8 octobre : Michel PERRIN Angoulême
14 octobre : Jeanne MÉTAYER « Foyer Personnes Agées »

SUR VOTRE AGENDA

NOVEMBRE

- 4 : Repas choucroute de l'Association des Artisans et commerçants à la salle des fêtes à 20 h
5 : randonnée équestre par les attelages de la croix ronde au logis de Bournet à 9 h
10 : loto du foot à la salle polyvalente
11 : commémoration du 11 novembre 1918
23 : établissement du calendrier des fêtes 2007 à la mairie à 20 h 30
25 : soirée jeux des parents d'élèves salle polyvalente

DECEMBRE

- 1er et 2 : téléthon inter-associations salle polyvalente
10 : repas du cercle des aînés salle polyvalente

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE

LE MEDECIN DE GARDE

LE WEEK-END

il faut composer le 15



CRÈCHE FAMILIALE Les P'tits Loups

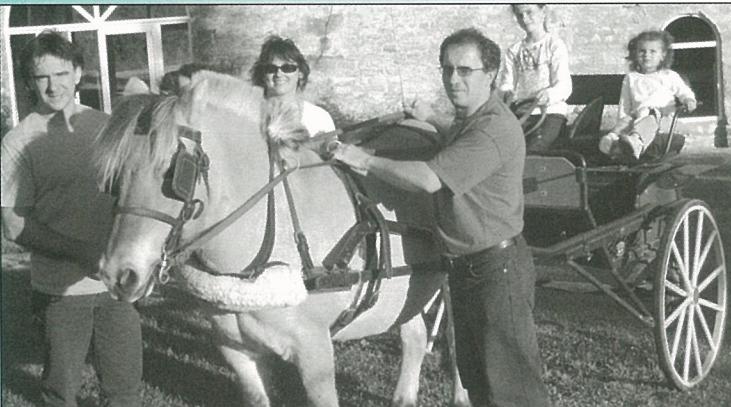
55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Le chantier du Foyer logement présenté...



L'attelage, c'est trot beau..!



Durant l'éveil musical, on ne baille pas, on chante.

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT

Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain bulletin

sera le n° 260 (eh oui ça en fait un paquet !) Il sortira début décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre. Les activités prévues jusqu'au 15 décembre y figureront.

(Photos Alain PORTE)